

Délibération

Séance du 13 octobre 2025

Objet: Remplacement de Mme Gomez Jeanne, membre titulaire, de la Commission d'appel d'offres.

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 h 10, les membres du comité légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles

Etaient présents :

M. Patrick HADDAD (Président de la Caisse des écoles), Mme Shaïstah RAJA (adjointe au Maire, Vice-présidente de la Caisse des écoles), M. Manuel ALVAREZ, Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Mme Chantal AHOUNOU (adjoints au Maire), Mme Patricia HUCHER (conseillère municipale), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Bochra HACHANI, Mme Denise LEMBA , M. Christian TERRAL, Mme Hayette ZERROUKI (membres élus), Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Nord), Mme Anne-Laure PORTE (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Sud), M. Luc BENTZ (représentant du préfet).

Etaient excusés :

M. Christian SERANOT, M. Ali ABCHICHE (conseillers municipaux), Mme Corinne COMBES, Mme Nathalie GOUGET, M. Frédéric NICOLAS (membres élus).

Représentés par pouvoir :

Mme Corinne COMBES pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI
Mme Nathalie GOUGET pouvoir est donné à Mme Aziza BERKOUKI,

Le quorum est constaté.

Le Comité,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les dispositions de ses articles L. 212-10 et suivants, et R. 212-24 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de ses articles R. 2311-10, R. 2312-2, R. 2313-6 et s. et R. 2321-4,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°2020-070 par laquelle le conseil municipal de la Ville de Sarcelles a fixé le nombre de ses représentants au sein du Comité de la Caisse des écoles et a désigné ses membres,

Vu la délibération n°2021-005 du comité de la Caisse des écoles du 02 février 2021 relative à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la Caisse des écoles,

Considérant que l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) d'un établissement public est composée : « par l'autorité territoriale habilitée à signer (...) ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste »,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que la Caisse des écoles est un établissement public local,

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Gomez Jeanne, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres décédée au mois de juin 2025.

Considérant la candidature de Mme Berkouki Aziza représentante du collège adhérents au comité de la Caisse des écoles pour remplacer Mme Gomez Jeanne à la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Vote à l'unanimité, le remplacement de Mme Gomez Jeanne par Mme Berkouki Aziza pour la commission d'appel d'offres de la Caisse des écoles.

Fait à Sarcelles, le 23/10/25

Pour le Maire et Président de la Caisse
des écoles,
La Vice Présidente,
Shaïstah RAJA

